

FICHE ACTION POUR L'ALGERIE

1. IDENTIFICATION

Intitulé	Programme d'appui aux PME (PME II)		
Coût total	40 Mio EUR		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Approche projet; gestion décentralisée		
Code CAD	32130	Secteur	Développement des PME

2. MOTIF

2.1. Contexte sectoriel

Les entreprises industrielles restent quasi marginales dans l'économie algérienne, en effet les hydrocarbures représentent environ 97% des exportations. Plus généralement, l'écrasante majorité des PME algériennes est de petite taille : sur quelque 150 000 à 200 000 PME privées algériennes, 97% ont moins de 20 employés.

Dans le même temps, l'Algérie s'ouvrait officiellement au marché avec la signature des Accords d'Association avec l'Union Européenne (effectif à partir de septembre 2005), et la négociation de son adhésion à l'OMC. Afin de permettre aux entreprises industrielles algériennes de profiter davantage de ces accords, des efforts de mise à niveau doivent être fournis au niveau de la maîtrise des normes de qualité internationales. En effet, il n'existe pour l'instant pas d'infrastructure de laboratoires, d'organismes de certification, de normalisation, fonctionnels qui permettraient aux entreprises algériennes d'obtenir les certifications nécessaires pour exporter.

Face à cette situation, le Gouvernement Algérien a adopté en 2001 la loi de promotion de la PME qui souligne le rôle des PME et met progressivement en place un cadre plus propice à la mise à niveau des entreprises avec la création de fonds de mise à niveau pour les entreprises, l'établissement de fonds de garantie pour les PME ainsi que la mise en place de programmes de mise à niveau des organismes de certification et de normalisation.

Par ailleurs, l'environnement des entreprises s'améliore progressivement, mais demeure encore relativement peu propice: problèmes de foncier, pénurie de main d'œuvre qualifiée malgré le chômage, qualification insuffisante de la plupart des dirigeants, difficultés de financement, cadre administratif bureaucratique.

2.2. Enseignements tirés

Le nouveau projet devra prendre en compte les éléments suivants :

- l'expérience acquise par le programme EDPME. Le rapport d'évaluation à mi-parcours insiste sur i) la nécessité de bien cibler les types de PME pour optimiser l'impact de la mise à niveau, ii) l'importance de faire adhérer l'ensemble des partenaires financiers pour faire évoluer l'accès au financement et enfin, iii) les limites et les difficultés pour faire évoluer les partenaires institutionnels, condition néanmoins indispensable pour améliorer l'environnement général des entreprises ;
- l'existence de deux fonds nationaux de mise à niveau des PME, l'un opérationnel (Fonds de Compétition Industrielle du Ministère de l'Industrie), l'autre en cours de création au ministère de la PME;
- le caractère rapidement évolutif de l'économie algérienne, et des modalités de soutien aux PME, qui imposent une approche souple et facilement adaptable sur la période du projet ;
- les besoins des PME en matière d'appui dans l'utilisation des normes et l'approche qualité.

2.3. Actions complémentaires

L'Union Européenne a mis en place un *Programme d'appui au développement des PME/PMI*, doté d'un budget de 57m€ Ce programme a permis à plus de 400 PME de progresser dans la mise à niveau. Il a instauré un mécanisme de contre garantie afin de faciliter l'accès des PME au financement (même si les banques ne font pas encore un usage suffisant de cet instrument). Enfin, il a apporté un soutien institutionnel au Ministère de la PME et de l'Artisanat pour mettre en place ses stratégies. Il se termine le 31/12/2007.

Par ailleurs, le *Programme d'Appui à la facilitation du commerce* (5m€) prévoit la vulgarisation des accords commerciaux, y compris pour les PME, l'amélioration de la protection et de la sécurité des consommateurs, la modernisation et la consolidation des structures de contrôle et de surveillance du marché, l'appui et le renforcement des activités des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et enfin l'appui au développement d'un Laboratoire National d'Essais (LNE) pour les produits industriels.

2.4. Coordination des bailleurs de fonds

Plusieurs bailleurs de fonds sont actifs dans le domaine du développement des PME et financent des actions complémentaires à celles prévues par la Commission, notamment: *L'Allemagne* à travers GTZ a apporté i) une assistance aux sociétés de conseil. Ce programme est maintenant terminé, mais a permis un renforcement des capacités algériennes de conseil aux entreprises ; ii) un appui au Ministère de la PME et de l'Artisanat pour la mise en place du programme national de mise à niveau et le renforcement des capacités du MPMEA ; iii) un appui aux organisations professionnelles et aux CCI afin de les professionnaliser. *L'Espagne* a mis en place

un programme de coopération dans le domaine des pépinières/incubateurs d'entreprises.

La France a engagé plusieurs actions dans le domaine de l'appui au secteur privé, notamment des actions d'appui institutionnel au développement du secteur économique et d'appui au financement des PME.

3. DESCRIPTION

3.1. Objectifs

L'**objectif global** du projet d'appui aux PME privées algériennes est d'améliorer de manière durable la compétitivité des entreprises algériennes tant sur le marché national que sur les marchés régionaux ou internationaux.

Les **objectifs spécifiques** du projet sont de 1) permettre aux entreprises de consolider leur mise à niveau, 2) mettre en place une démarche qualité et de normalisation dans certaines filières-pilotes et 3) apporter un appui institutionnel aux ministères compétents.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Les résultats attendus comprendront notamment:

Résultat 1: Renforcement de la compétitivité des PME et filières concernées

Résultat 2: Encadrement administratif organisé et renforcé pour suivre la mise à niveau des entreprises

Résultat 3: Les PME ont accès à l'information et savent l'exploiter de façon optimale; l'Institut de normalisation est davantage capable de répondre aux demandes des entreprises et de les représenter dans les instances internationales.

Résultat 4: Renforcement du Centre d'études et de services technologiques de l'Industrie des matériaux de constructions (CETIM) et création de centres techniques dans d'autres filières

Activités prévues en vue d'atteindre les résultats escomptés

Résultat 1 et 2: Un appui sera fourni en priorité aux entreprises déjà impliquées dans un programme de mise à niveau, ainsi qu'aux entreprises des filières visées dans la composante « qualité ». Les activités bénéficieront aussi aux institutions de soutien qui encadrent cette mise à niveau, notamment le Ministère de la PME et l'agence nationale de mise à niveau des PME avec un appui à la mise en œuvre des stratégies nationales en faveur des PME. L'appui direct aux entreprises pourra également être fourni à travers les programmes de mise à niveau nationaux. En effet, si un certain nombre de conditions seront remplies, une partie des fonds pourrait être mobilisée afin d'abonder un ou des fonds de mise à niveau nationaux.

Les activités comporteront des actions d'accompagnement/coaching long terme des PME dans le processus de mise à niveau, de formation et promotion de consultants

algériens; introduction et renforcement de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les entreprises; formation de cadres au sein des Ministères et structures administratives concernées.

Résultats 3: Les activités permettront aux PME de prendre connaissance des normes en vigueur d'une part, et de renforcer la mission de l'Institut algérien de normalisation (IANOR) dans ce domaine d'autre part. Les activités comprendront la formation du personnel de l'IANOR, la dissémination des normes et règlements techniques par différents moyens; la sensibilisation des PME à l'importance des normes.

Résultat 4: Il s'agit de renforcer les services d'appuis aux entreprises, en particulier les centres techniques à travers l'établissement de plans de développement des filières stratégiques retenues. Un soutien à la création de centres techniques sera apporté notamment dans les filières de l'agro-alimentaire, l'industrie électrique et électronique, l'industrie mécanique et les matériaux de construction sur la base des moyens et en particulier des laboratoires existants.

Le ministère de la PME sera le chef de file du projet compte tenu de son expérience et implication dans le programme PME précédent. Un comité de direction composé de l'UE, le ministère de la PME, le ministère de l'industrie et le ministère des PTT permettra le suivi opérationnel du projet, veillera à la cohérence du programme et approuvera les programmes opérationnels et les différents rapports.

Par ailleurs, un comité de suivi impliquant les représentants des ministères ainsi que les organisations professionnelles pourra être mis en place afin de faire connaître le projet et assurer la diffusion des résultats obtenus.

3.3. Parties prenantes

Les parties prenantes comprendront les PME, en particulier celles qui sont déjà engagées dans un processus de mise à niveau; les ministères compétents notamment le Ministère de la PME et de l'Artisanat et le Ministère de l'Industrie; les services d'appui aux entreprises y compris les associations professionnelles, centres techniques, cabinets de gestion et de conseil, organisme de normalisation.

3.4. Risques et hypothèses

Les risques les plus importants sont :

Un affaiblissement du tissu industriel qui serait dû à une persistance du marché parallèle qui décourage une production de qualité, puisque celle-ci entraîne un coût qui n'est pas reconnu par le marché ;

Un retard dans la réalisation des investissements nécessaires dans les centres techniques;

Un blocage dû à une mauvaise coordination entre les ministères concernés.

3.5. Questions transversales

Le projet prend en compte les questions transversales de durabilité environnementale en favorisant la mise aux normes des entreprises en matière environnementale et les principes de bonne gouvernance.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Méthode de mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre selon la procédure de gestion décentralisée. Une convention de financement sera signée entre l'UE et l'Algérie.

Les marchés relatifs au recrutement de la structure d'appui au Programme, à une partie de l'assistance technique ainsi qu'à l'évaluation et l'audit feront l'objet de marchés sous procédure centralisée passés par la Commission européenne au nom et pour compte du bénéficiaire.

Les autres marchés seront passés par le Bénéficiaire en accord avec le système de contrôle décentralisé selon les modalités suivantes : la Commission effectue un contrôle ex ante des procédures contractuelles pour les marchés publics de plus de 50 000 € et ex post pour ceux ne dépassant pas 50 000 €.

Dans le cadre des devis-programmes, les paiements pourront être décentralisés pour les coûts de fonctionnement et les marchés dont le montant ne dépasse pas les plafonds suivants:

Travaux	Fournitures	Services	Subventions
< 300 000 EUR	< 150 000 EUR	< 200 000 EUR	• 100 000 EUR

4.2. Procédures de passation de marchés

Tous les contrats qui mettent en œuvre la Convention de financement doivent être attribués et exécutés selon les procédures et documents standard définis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des actions extérieures, tels qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure concernée.

Les critères de sélection et d'attribution essentiels pour l'octroi de subventions sont définis dans le «Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE». Le taux de cofinancement maximal envisageable pour les subventions est en principe de 80 %. Un financement intégral ne peut être accordé que dans les cas visés à l'article 253 des modalités d'exécution du règlement financier et lorsque ce financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action en question.

Tous les devis-programmes doivent respecter les procédures et documents standard définis et publiés par la Commission, tel qu'en vigueur au moment de l'adoption des devis-programmes concernés.

4.3. Budget et calendrier

Le budget maximal de ce projet est de 40 millions d'Euros.

Répartition indicative du budget:

1. Services	80%
2. Fournitures	10%
3. Frais de fonctionnement	3%
4. Autres	7%

Le lancement de la procédure de passation de marché pour l'Unité d'Appui au Projet est prévu dans le premier semestre 2008.

La durée d'exécution du programme est de 48 mois.

4.4. Suivi de l'exécution

Un mécanisme de suivi de l'exécution est établi par la mise en place d'un comité de direction qui sera constitué par la Délégation de la Commission européenne et les ministères et services concernés. Des rapports semestriels techniques et financiers sont préparés par le Directeur de projet, avec l'appui d'une Unité d'Appui au Projet (UAP) et soumis à l'approbation du comité de direction.

Les indicateurs clés de l'état d'avancement du projet sont, entre autres :

- le nombre de PME engagées dans un renforcement de leur mise à niveau
- le nombre de centres techniques opérationnels pour les entreprises
- le nombre de filières engagées dans une démarche qualité (qualité système, qualité produit, protection de l'environnement)

4.5. Évaluation et audit

Le projet fait l'objet d'un audit financier indépendant annuel, d'une évaluation externe à mi-parcours et d'une évaluation externe finale. Les rapports d'évaluation seront communiqués par la Délégation au Bénéficiaire et au Coordonnateur national

4.6. Communication et visibilité

Tout projet financé par l'UE doit faire l'objet d'opérations de communication et de publicité appropriées. Ces opérations seront définies par le bénéficiaire avec l'approbation de la Commission européenne.

Ces opérations de communication et d'information seront mises en oeuvre en conformité avec les règles en vigueur au moment de leur lancement.